

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme CADENET Catherine, M. CAILHOL Gérard, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Géraldine ARTIS à Mme Myriam ESPERANCE

Absent : Mme Claudine IACOVO

Mme SIRE Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2022, voirie dégradée.

Après présentation du devis de 40 329.50€ de l'entreprise GUIPAL pour la réfection des voiries (Route du Vieuzet – Rue du Pré Mary – Rue du Mas de Gantou et Rue du Coustel), Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30%, soit 12 098.85€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

2- Demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2022, Projet d'adressage.

Suite au lancement des démarches préalables à l'adressage, monsieur le Maire explique qu'il est possible de demander une subvention au titre de la DETR, pour l'achat des plaques de rue et numéro de maison. Il présente un devis estimatif de 7 833.50€ HT, et propose de demander une subvention à hauteur de 50%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

3- Demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2022, mur de clôture cimetière Rayssac.

Monsieur le Maire présente de devis de l'entreprise ALINAT d'un montant de 7 250.00 € HT pour la reprise du mur de clôture du cimetière de Rayssac. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

4- Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes pour l'aménagement des abords de la RD999 secteur de la Salle des fêtes à la piste cyclable et aménagement des abords de la RD25.

Monsieur le Maire rappelle que le programme de l'aménagement des abords de la RD999 secteur de la Salle des fêtes à la piste cyclable et aménagement des abords de la RD25 (2^{ème} tranche), et propose de solliciter le fond ce concours de la Communauté de Commune à hauteur de 100 000€, et rappelle le plan de financement des travaux.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la demande.

5- Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de renouvellement d'ouverture de ligne de trésorerie, afin de financer les travaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide à l'unanimité de contracter une ligne de trésorerie d'une durée de 12 mois auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées d'un montant maximum de 200 000 euros, avec un taux d'intérêt de 0.90%, et des frais de dossier de 400€.

6- Autorisation versement acompte subvention AFR (Association Familles Rurales) avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de partenariat avec l'association familles rurales de Vabres l'Abbaye a été signé en 2021 pour une durée de 3ans, dans le cadre de l'accueil périscolaire. Dans cette convention, il a été convenu que la commune de Vabres l'Abbaye verse une subvention annuelle de 40 326€.

Un acompte de 70% de la subvention annuelle doit être effectuée début d'année, afin de permettre à l'AFR de faire face à leurs dépenses Pour cela, M. le Maire propose au conseil municipal de verser un acompte de 28 228.20€ avant le vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Tarifs location Salle communale des Tux

A partir du 01 mars 2022, la commune mettra à disposition des vabrais uniquement la salle communale des Tux. Il convient donc de délibérer les tarifs de location. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'utilisation sera signée avec le syndicat des chasseurs, qui ont accès à la salle du 01 Septembre au 28 février.

Le conseil municipal, a l'unanimité, à décider d'établir des tarifs suivants : 1 jour : 100 € / 2 jours : 150€ / Caution : 300€. Un tarif préférentiel sera accordé aux sociétaires du syndicat de chasse, soit 50€ le journée / 100€ les 2 jours.

8- Vente local Salmanac

Le maire rappelle l'acquisition, en date du 28 octobre 2013, de la maison située à Salmanac à VABRES L'ABBAYE (12400), cadastrée section AR n°51. Au rez-de-chaussée, une salle communale a été aménagée et au 1^{er} étage, le local d'une contenance de 40 m² est en location. Le locataire propose de l'acheter au prix de 20 000€. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur, les frais de copropriété seront à la charge de la commune. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise la vente, à l'unanimité.

9- Aménagement de la RD999 en traverse : demande de subventions LEADER.

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement de la RD999 en traverse. Le montant des travaux de la tranche 1 (de l'Evêché à la salle des fêtes) est de 459 169.50 euros HT, et propose de solliciter une aide financière d'un montant de 60 000.00 € sur les fonds LEADER pour aider à finaliser ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce dossier.